

L'ANIA S'ENGAGE !

ELLE SALUE UN PROJET DE LOI MAJEUR ET APPELLE À UNE MISE EN APPLICATION RÉALISTE ET CONCERTÉE.

Paris, le 12/07/2019

L'ANIA partage pleinement l'ambition du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire présenté le 10 juillet par Brune Poirson, Secrétaire d'état auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

L'ANIA participera donc pleinement à la concertation qui démarre avec tous les acteurs, dont Citeo.

Parce que les conséquences en termes de production et d'impact économique seront importantes pour les entreprises, l'ANIA demande de l'efficacité et du pragmatisme pour tenir compte des enjeux économiques et organisationnels de notre secteur. Les dispositifs devront être en cohérence avec la réglementation européenne, notamment en matière d'information des consommateurs.

D'ores et déjà, l'ANIA affirme la volonté des entreprises de l'alimentation d'améliorer la collecte et le recyclage pour tous les matériaux d'emballages avec des engagements forts :

- Le financement de l'éco-conception, du recyclage et du réemploi des emballages à hauteur de 7.5 Millions d'euros en 2019.
- Des objectifs ambitieux de recyclage de tous les types d'emballages (ménagers, commerciaux et industriels) en 2025 et 2030 :
 - o Papier et carton : 75% puis 85%
 - o Verre : 70% puis 75%
 - o Plastique : 50% puis 55%
 - o Aluminium : 50% puis 60%
 - o Métaux ferreux : 70% puis 80%
- Le doublement du taux d'incorporation de matière plastique recyclée dans les emballages plastiques d'ici 2025, soit 600 000 tonnes au total.
- Pour le recyclage moléculaire : 4000 Tonnes de produits, soit une incorporation d'au moins 20% de polystyrène recyclé en 2019.
- 1000 nouveaux points de tri d'ici 2022 à Paris.
- 100 % des Français touchés par l'extension des consignes de tri en 2022.

« Nous avons aujourd'hui une responsabilité : celle de transformer durablement nos modèles de production et de consommation afin de préserver notre environnement et nos ressources naturelles. Pour nous, entreprises de l'alimentation, ce n'est pas une révolution mais une évolution. Depuis 1992, nous avons mis en place notre responsabilité élargie du producteur avec Citeo. 9,5 milliards d'euros ont été investis pour la gestion de la fin de vie des emballages. C'est un investissement de 600 millions d'euros par an, géré par notre éco organisme. Nous sommes déterminés à aller plus loin avec des engagements forts pour améliorer la collecte et le recyclage pour tous les matériaux d'emballages. La concertation démarre, nous y prendrons part activement. Nous sommes conscients que les choix qui vont être faits nous engageront pour de nombreuses années. Ils doivent permettre de combiner efficacités écologique et économique, et de préserver la compétitivité de nos entreprises françaises qui évoluent dans un marché mondial. » conclut, Richard Girardot, Président de l'ANIA.

Fierté, Responsabilité, Ambition

Communiqué de presse

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 40 syndicats métiers et 16 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 176 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Fierté, Responsabilité, Ambition